
**AO-37 RÈGLEMENT CONCERNANT LE PROGRAMME D'EMBELLISSMENT
VISANT L'ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE**

AVIS AU LECTEUR : La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'est préparée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention du Bureau d'arrondissement d'Outremont.

VERSION À JOUR AU 12 JUILLET 2007

- 1.** L'arrondissement adopte un programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée.
- 2.** L'arrondissement est autorisé à effectuer, à ses frais, des travaux visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée moyennant le consentement du propriétaire ou de son représentant dûment autorisé.
- 3.** Avant de pénétrer sur la propriété privée afin de procéder à l'enlèvement des graffitis, le propriétaire ou son représentant doit avoir rempli le formulaire joint à l'annexe A.
- 4.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A

Formulaire (article 3)

ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE
Formulaire d'autorisation d'accès et d'exonération de responsabilité

Propriétaire (adresse postale)

Nom : _____
Compagnie : _____
Représentant : _____
Adresse : _____
N° de téléphone : _____
N° de télécopieur : _____

Représentant du propriétaire (s'il y a lieu)

Nom : _____
Adresse : _____
N° de téléphone : _____
N° de télécopieur : _____

Adresse de l'intervention : _____

Description des graffitis :

Dimensions des graffitis : _____

ACCEPTATION

Je donne accès à la propriété localisée à l'adresse civique mentionnée ci-dessus aux représentants de l'arrondissement d'Outremont et de l'entrepreneur désigné par lui, afin qu'ils puissent exécuter sur ma propriété les travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de

graffitis visibles de la voie publique. Les coûts des travaux effectués ainsi que les produits utilisés (à l'exception, le cas échéant, de la peinture fournie par le propriétaire) sont défrayés en totalité par l'arrondissement. Je reconnais que l'arrondissement ou l'entrepreneur, le cas échéant, n'ont aucune obligation de résultat. De plus, je reconnais être avisé que les travaux peuvent laisser certaines traces, démarcations ou autres sur les surfaces traitées. De plus, je dégage l'arrondissement, ses préposés ou représentants, et l'entrepreneur, le cas échéant, de toute responsabilité face à un dommage causé sur ma propriété à l'occasion de l'exécution des travaux. J'autorise donc l'arrondissement et l'entrepreneur, le cas échéant, à procéder aux travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis sur ma propriété.

Signature : _____

Date : _____